



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 septembre 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 septembre 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 octobre 2008

Recrutement d'un agent contractuel au service Communication

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis SIMON -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Françoise BILLY donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nathalie SEGUIN

Excusés :

Conseillers :

M. Frédéric GIRAUD - Mme Emmanuelle PARENT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 septembre 2008

DELIBERATION D20080343

**DIRECTION RESSOURCES
HUMAINES**

Recrutement d'un agent contractuel au service Communication

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition de Madame le Maire

Un poste d'attaché, rédacteur en chef adjoint du magazine municipal Vivre à Niort est vacant au service communication.

Malgré la recherche de candidats pour pourvoir le poste, aucun candidat fonctionnaire n'a pu être recruté.

C'est pourquoi, afin d'assurer la continuité et les missions du service, il est proposé de recruter, sous contrat, un agent contractuel sur la base de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

L'emploi sera rémunéré sur la base du 3^{ème} échelon de la grille des attachés territoriaux (indice brut 442, indice majoré 389) tenant compte du diplôme et de l'expérience professionnelle du candidat.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- accepter la création de poste ci-dessus mentionnée.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON